



Pleinte pour faux et usage de faux

Par **tgmandi**, le **19/07/2008** à **22:44**

je suis en retraite le service incendie ma nommer comme maitre d'oeuvre de pose de portails sans mon accord ceci est totalement faux j'ai barré mon nom et j'ai mis une autre personne en croyant que celle-ci avait donné mon nom au service, incendie. Cette personne a porté plainte contre moi, et j'ai été convoqué à la gendarmerie pour faux et usage de faux. À la gendarmerie, je me suis excusé de mon erreur vis-à-vis de la personne. Comment ça va se passer. D'autre part, la gendarmerie a convoqué le propriétaire, car je pense que la même personne cherche à me corrompre en disant que j'ai été rémunéré pour cela. Alors que c'est une entreprise qui effectue les travaux. Je ne suis que surveillant de la propriété et gardien. La seule rémunération que je touche, les frais d'essence, l'entretien de ma voiture, les vidanges et de petit pourboire. Merci de votre réponse.

Par **coolover**, le **20/07/2008** à **02:41**

En matière pénale, un des éléments essentiels est ce qu'on appelle l'intention délictuelle, c'est à dire la conscience que l'auteur a eu de vouloir contrevenir à la loi. Pour faire simple, si tu devais être poursuivi, il faudrait que soit établi que tu as volontairement voulu commettre un faux : la loi ne punit pas l'information erronée transcrite dans un document, ce qui semble être ton cas. Reste donc à penser que tu ne seras pas poursuivi et que le procureur classera l'affaire sans suite.